



FICHE TECHNIQUE

REPORTERS NORMANDIE JEUNES RADIO

Accompagnement à l'autonomisation (année 3)

CADRE GENERAL

Dans le cadre du programme d'actions éducatives proposé aux établissements dont les publics relèvent de sa compétence (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), la Région Normandie met en œuvre un axe « Reporters Normandie Jeunes », structuré autour de trois dispositifs d'éducation aux médias (Reporters Normandie Jeunes Radio, Reporters Normandie Jeunes Rédaction et Reporters Normandie Jeunes – Web TV).

Reporters Normandie Jeunes Radio s'articule autour d'un espace régional de diffusion sur le Web (www.radionormandiejeunes.fr), et d'ateliers radio dans les établissements à destination des jeunes, animés par des professionnels de l'association Zones d'Ondes. Ces ateliers débouchent sur la mise en place de radios temporaires diffusée via le web et/ou le réseau hertzien sur une fréquence attribuée par le CSA. L'espace régional de diffusion permet de capitaliser et de fédérer les productions radiophoniques réalisées par les jeunes.

Après une première année de découverte, une deuxième année de préparation à l'autonomisation, cette troisième année est une **année de mise en œuvre effective de l'autonomie radiophonique** de l'établissement, notamment par l'appropriation de son studio et la production régulière d'émissions, qui pourront être diffusées sur l'Espace Régional de Diffusion, avec l'accompagnement de l'association « Zones d'ondes ».

Ce dispositif est organisé en partenariat avec les Autorités Académiques (Rectorat et DRAAF), qui participent aux instances de pilotage.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribuer à la formation et à la construction de la citoyenneté des jeunes en favorisant leur expression, leur autonomie et le travail en équipe
- les faire progresser dans la maîtrise de la langue orale, écrite et dans l'écoute de l'autre
- favoriser la prise de parole des jeunes pour mieux percevoir leurs attentes
- développer une action de médiation attractive, véritable plus-value pour les projets pédagogiques
- animer un média radio par et pour les jeunes normands.

OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR L'ANNEE 3

Dans la perspective de l'inscription pérenne du projet radiophonique dans le projet de l'établissement, il s'agit de:

- **mettre en place un projet radio pérenne au sein de l'établissement**, animé par l'équipe éducative en charge du projet,
- **contribuer à l'Espace Régional de Diffusion Reporters Normandie Jeunes Radio** dans le cadre d'un contrat liant l'établissement et Zones d'ondes,
- **ouvrir le projet radio vers l'environnement local** (favoriser l'ancrage territorial de la radio, développer des partenariats avec des ressources locales, éventuellement développer le projet en collaboration avec une radio locale).

DEROULEMENT ET INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ZONES D'ONDES

Sur l'année d'accompagnement à l'autonomisation, **un contrat de production** est formalisé entre l'établissement et l'association Zones d'Ondes. Il permet de définir les engagements réciproques entre les deux parties.

Le dispositif se déroule comme suit :

- **définition d'un pré-projet radiophonique** pour l'année 3 lors du bilan final de l'année 2 (en juin): travail sur la mise en place de l'année 3 (« émissions » en lien avec le projet éditorial de l'ERD « Reporters Normandie Jeunes Radio », volet organisationnel, définition d'un cadre de production radio pour l'année), prévisions de productions d'émissions dans le cadre du contrat de production. Définition d'un calendrier prévisionnel de l'année 3 : démarrage et dates de remise des productions et de retour critique de Zones d'Ondes, formation académique ou sur site, journée de diffusion.
- **point définitif sur le projet en année 3** en septembre associant le groupe-pilote, les classes associées, l'équipe éducative concernée et les deux enseignants référents. Finalisation du contrat de production ainsi que de son calendrier de mise en œuvre.
- **sensibilisation** si nécessaire de nouveaux élèves et remobilisation des anciens.
- **une formation de 2 jours** pour les 2 référents du projet, organisée en collaboration avec le CLEMI et le réseau CANOPE dans le cadre des Plans Académiques de formation des Rectorats de Caen et de Rouen. Elle est ouverte aux référents hors éducation nationale. Elle se déroule les 17 et 18 septembre 2018 pour l'Académie de Caen et les 20 et 21 septembre 2018 pour l'Académie de Rouen.
- **1 journée d'atelier** pour l'appropriation technique du studio et/ou pour approfondir la production d'émissions ou des compétences techniques. Le contenu de cette journée est fixé conjointement entre Zones d'Ondes et l'établissement en fonction des besoins identifiés.
- **1 demi-journée consacrée à une conférence de presse** en amont de la journée de diffusion radio (au minimum une semaine avant la diffusion). Elle est organisée par une des classes ou des groupes engagés dans le projet. Cette conférence est indispensable pour valoriser le projet dans son environnement. Elle donne lieu à des invitations aux élus de la Région et aux partenaires institutionnels.
- **1 journée de diffusion de la radio temporaire sur le web en direct**, sur l'espace régional de diffusion **et le réseau hertzien**, sur une fréquence validée par le CSA, entre décembre et février.
- **La production d'émissions** dans le cadre du contrat de production entre octobre et mai.
- **Un bilan final en juin ou juillet**, définition de perspectives au-delà du cycle initial « Radio Normandie Jeunes ». Ce temps de bilan inclura un temps de travail pour amorcer l'année suivante : parfaire les compétences techniques sur le matériel, préparer la mise en place de l'année + (volet production d' „émissions“ en lien avec le projet éditorial de „Reporters Normandie Jeunes Radio“, volet organisationnel : définition d'un cadre de production radio pour l'année à venir).

« Zones d'ondes » accompagne ce processus :

- en animant avec les référents « radio » les **réunions de préparation** du projet radio en fin d'année 2 (juin) et en début d'année 3 (septembre),
- en encadrant la **journée d'atelier** dont le contenu sera défini selon les besoins de l'établissement,
- en réalisant des **retours critiques chaque mois** entre octobre et mai sur les productions adressées par les établissements pour l'Espace régional de diffusion Radio Normandie Jeunes,
- en réalisant un **retour critique sur le projet de grille éditoriale de la journée de diffusion**,
- en assurant la **demande d'autorisation d'émettre sur la bande FM** auprès du CSA pour la journée de diffusion,
- en accompagnant la **journée de diffusion** par la présence d'un **technicien-éditeur-mixeur son**,
- en animant avec les référents « radio » la **réunion de bilan** du projet, en juin ou juillet

ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

La mise en œuvre du projet se fait sous l'autorité du Chef d'établissement. Sa bonne réalisation suppose de

- **mettre en œuvre le projet en autonomie**
- **mobiliser au moins deux référents et des membres volontaires de l'équipe éducative.** Les 2 personnes référentes permettent d'une part une répartition des missions, d'autre part une plus grande démultiplication de la mobilisation de l'équipe éducative, enfin le remplacement de l'une d'elles en cas d'absence ou de départ. Interlocuteurs de l'association Zones d'Ondes et garants du bon fonctionnement du dispositif et de la construction du projet radio de l'établissement, les référents s'engagent notamment à :
 - o mobiliser les membres de la communauté éducative autour du projet,
 - o organiser la mobilisation, l'implication et l'encadrement des jeunes dans les différentes phases du projet (ateliers/diffusion/communication),
 - o s'assurer de la réalisation de l'action sur l'année scolaire, (organisation des ateliers de production, élaboration de la radio temporaire...),
 - o respecter le contrat de production d'émissions conclu avec l'association « Zones d'ondes » pour l'espace régional de diffusion « Radio Normandie Jeunes »,
 - o participer aux temps collectifs ponctuant le dispositif (réunions régionales des référents « Reporters Normandie Jeunes », conférences de presse,...)
 - o participer à la formation de deux jours
 - o contribuer à son rayonnement interne et externe, notamment par la participation au réseau « Reporters Normandie Jeunes Radio » (2 à 3 réunions du comité éditorial).
 - o les deux référents s'engagent à suivre la formation mise en œuvre dans le cadre du Plan Académique de Formation, s'ils ne l'ont déjà suivie.
- **s'assurer des bonnes conditions matérielles et techniques** pour développer la radio au sein de l'établissement

COÛT ET REPARTITION DES DEPENSES LIEES AU PROJET

Coût moyen d'une résidence dans une année de préparation à l'autonomisation est estimé à **3 000 euros**,

Il comprend l'intervention de « Zones d'Ondes », les frais de déplacements des intervenants et, le cas échéant, la mise à disposition d'une partie du matériel technique.

La Région prend en charge la majeure partie du coût d'une résidence. **Une contribution financière à hauteur de 10 % est demandée à l'établissement (soit 300 €)** et versée à l'association Zones d'Ondes. Cette contribution peut être exceptionnellement modérée au regard de la situation de l'établissement.

L'établissement prend en charge les frais de repas des membres de l'association « Zones d'indes » lors de leurs interventions, ainsi que les frais de déplacement de son équipe ou de ses référents engendrés par le projet (réunions des référents du dispositif « Reporters Normandie Jeunes » à la Région, réunions du Comité éditorial « Radio Normandie Jeunes »...). Toute intervention supplémentaire de l'association souhaitée par l'établissement sera à sa charge.

Le Rectorat prend en charge les frais de déplacement des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale pour les formations dans le cadre du PAF. Pour les autres établissements, ces frais sont à leur charge.

MODALITES DE RECRUTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET CALENDRIER

La fiche de candidature est à retourner au service mission coordination des politiques éducatives de la Région Normandie (vincent.potin@normandie.fr, 02.31.06.78.67) avec copie à « Zones d'ondes » (secretariat.zonesdondes@gmail.com) avant

Le vendredi 22 juin 2018

Les structures peuvent prendre contact avec l'association Zones d'Ondes pour formaliser leur projet et renseigner la fiche de candidature. (julien.zonesdondes@gmail.com -, secrétariat Zones D'ondes : 02.31.54.25.45.).

Un comité de pilotage animé par la Région et composé des autorités académiques et de l'opérateur se réunit **le 27 juin** pour sélectionner les structures en vue de la saison 2018 – 2019 sur la base des informations contenues dans la fiche de candidature et notamment, les attendus et modalités de mises en œuvre indiqués par l'établissement.

CONTACTS PARTENAIRES

- Région Normandie : vincent.potin@normandie.fr
- Zones d'Ondes : secretariat.zonesdondes@gmail.com
- CLEMI Rouen : edouard.bessiere@ac-rouen.fr
- CLEMI Caen : clemicaen@ac-caen.fr
- CANOPE Normandie : bruno.martin@reseau-canope.fr
- DRAAF : delphine.gibet@agriculture.gouv.fr